

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUDUN  
du mercredi 13 juillet 2016

*Compte-rendu préparé par le groupe municipal « Châteaudun 2020 »  
et rédigé par Laurent Briand.*

Préambule :

CM = Conseil Municipal

Liste « Châteaudun 2020 », étaient présents les quatre membres du groupe : Claudine Badufle, Laurent Briand, Rémi Colas et Fabien Verdier.

ORDRE DU JOUR

**•Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016**

**• Finances**

- Marché de transports
- Décision modificative – Ateliers Locatifs Beauvoir

**• Travaux/Environnement**

- Rue de Courtalain/Rue de Nermont – Aménagement de sécurité – Demandes de subventions

**• Culture**

- Médiathèque - Règlement intérieur

**• Personnel**

- Refonte tableau des effectifs
- Autorisation d'absence
- Mise à disposition de personnels auprès de certaines associations – Avenant numéro 1

**• Divers**

- Classement de l'Office de Tourisme municipal en catégorie II

**Porté à connaissance des décisions**

**• Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016**

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

Représentés 32 conseillers municipaux sur 33, le troisième représentant de la liste de M.Huguet étant absent depuis la démission de M.Caplain.

**• Finances**

**- Marché de transports**

Le marché pour l'exécution d'un service de transport urbain et de transport de personnes arrive à son terme le 31 juillet 2016.

Suite à la décision prise en commission d'appel d'offres réunie les 26 et 27 mai dernier, la procédure d'appel d'offres relative à la passation d'un nouveau marché a été déclarée infructueuse et une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles n° 25, 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le nouveau marché prendra effet le 1<sup>er</sup> août 2016 pour une durée de cinq ans. Il n'est pas reconductible.

Il est composé de quatre lots :

- lot n°1: transport urbain,
- lot n°2: ramassage scolaire,
- lot n°3: transport lié aux activités scolaires ou en lien avec les écoles (temps scolaire, pause méridienne, temps d'activités de 15 h 45 à 16 h 45, actions « coups de pouce),
- lot n°4: transport lié aux activités périscolaires, extrascolaires et autres (accueils de loisirs, ramassages extrascolaires, activités jeunesse, personnes âgées et autres).

Les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 6 juillet 2016, ont étudié le rapport d'analyse des offres et ont attribué :

- le lot n°1 : transports urbains aux Cars Dunois, à l'unanimité, pour un montant annuel de 544 302,00 € TTC (proposition avec trois bus d'occasion comprenant deux portes d'accès),
- le lot n°2 : ramassage scolaire aux Cars Dunois, à l'unanimité, pour un montant annuel de 99 000,00 € T.T.C.,
- le lot n°3 : transport lié aux activités scolaires aux Cars Dunois, à l'unanimité, suivant les prix unitaires des trajets, ainsi que la reprise éventuelle des deux cars municipaux pour un montant global de 35 000,00 €,
- le lot n° 4: transport lié aux activités périscolaires, extrascolaires et autres, à l'unanimité, suivant les prix unitaires des trajets.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir

Mme Valentini demande si les coûts changent par rapport à 2015 et s'il y a des changements de circuits.

M.Venot répond que les circuits ne changent pas tandis que les prix des lots 2-3-4 restent comparables tandis que le lot n°1 augmente de + ou – 10%.

>Approuvé à l'unanimité

**- Décision modificative – Ateliers Locatifs Beauvoir**

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

## • Travaux/Environnement

### - Rue de Courtalain/Rue de Nermont – Aménagement de sécurité – Demandes de subventions

Pour la rentrée scolaire 2016/2017, le collège Sainte Cécile installé en centre ville de Châteaudun, déménagera sur le site du lycée agricole de NERMONT situé sur la commune de La Chapelle-du-Noyer.

Afin d'assurer la sécurité des enfants (piétons et cyclistes) lors de la traversée de la route départementale n° 927 au carrefour des rues de COURTALAIN, de NERMONT et SAINT-FRANCOIS, il est proposé d'installer des feux tricolores dont les travaux sont estimés à 45 000 € HT. En même temps, cet équipement sécurisera l'usage de ce carrefour par tous les autres utilisateurs de ces voies.

Ce projet peut bénéficier de subventions :

- du Conseil départemental au titre du C.D.D.I. à hauteur de 30 %,
- de la Communauté de Communes du Dunois à hauteur de 4 000 €.

Ainsi que d'une participation :

- de la commune de La Chapelle-du-Noyer à hauteur de 17 000 €.

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

#### - Coût de travaux H.T. 45 000 €

- Conseil Départemental au titre du CDDI (30 %) 15 000 €
- Commune de la Chapelle du Noyer 17 000 €
- Communauté de Communes du Dunois 4 000 €
- Ville de Châteaudun H.T. 9 000 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental au titre du C.D.D.I., la commune de La Chapelle-du-Noyer et la Communauté de Communes du Dunois, et à signer tous documents à intervenir

>Approuvé à l'unanimité

## • Culture

### - Médiathèque - Règlement intérieur

La Médiathèque de Châteaudun a augmenté son règlement intérieur en intégrant de nouveaux paramètres pour les différents services mis en place à compter du mois d'août 2015 permettant de faire fonctionner le bâtiment dans sa globalité :

- 1- Espace cafétéria dans le hall d'accueil
- 2-Sonorisation du hall d'accueil pour écoute musicale
- 3-Utilisation de la salle de conférences au sous-sol
- 4-Ouverture de la terrasse en été
- 5-Installation du wifi depuis août 2015
- 6-Prêt de liseuses à compter de septembre 2016

La commission culture-animations a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

## • Personnel

### - Refonte tableau des effectifs

Chaque collectivité dispose d'un tableau des effectifs qui doit être annexé au budget et au compte administratif.

Il fait état du nombre de postes vacants et du nombre de postes occupés.

Dans son rapport du 18 mars 2016, la Chambre Régionale des Comptes a fait remarquer que la dernière refonte avait eu lieu en 2005 et que ce document devait faire l'objet de mises à jour.

**Le tableau joint en annexe** reprend la situation actuelle, les modifications proposées et le nouveau cadre administratif.

Il a été présenté aux membres du comité technique lors de la réunion du 28 juin

2016, qui ont émis un avis favorable.

Mme Valentini remarque qu'il n'y a pas d'auxiliaire puéricultrice.

M. Venot répond que la ville a une dérogation pour une infirmière.

>Approuvé à l'unanimité

#### **- Autorisation d'absence**

L'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux.

Cependant, la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations d'absence liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du comité technique.

Je vous propose de retenir les autorisations d'absence telles que présentées dans le tableau ci-joint.

Ce tableau a été validé par les membres du comité technique lors de la réunion du 21 mai 2015.

Il est précisé que les autorisations exceptionnelles d'absence sont accordées en fonction des nécessités de service.

Elles sont accordées aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

Les jours doivent être pris au moment de l'événement et de manière consécutive.

Lorsque l'événement survient pendant les congés de l'agent, il ne peut pas bénéficier de congés exceptionnels.

>Approuvé à l'unanimité

#### **- Mise à disposition de personnels auprès de certaines associations – Avenant numéro 1**

La délibération numéro 2015-450 du 17 décembre 2015 a précisé les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre des mises à disposition de personnels prévues dans les conventions avec les associations suivantes :

- O.C.C.B. Athlétisme,
- Association Jogging Club Dunois,
- A.S. Châteaudun Basket Club,
- Club Nautique
- Tennis Club Dunois,
- O.C.C. Football,
- Dunois Loisirs.

Cette délibération prévoyait qu'un avenant serait proposé pour chaque année scolaire afin de définir notamment les jours, heures et lieux d'intervention du personnel.

Afin de permettre un fonctionnement plus souple et plus aisé pour les associations, il convient de modifier la délibération numéro 2015-450 et de proposer un avenant à ces conventions concernant l'alinéa 3 de l'article 3 des conventions des associations ci-dessus nommées comme suit :

« Article 3 – Durée

« [...]

« Un avenant sera étudié dans le cas où le nombre d'heures prévu dans la convention initiale serait modifié.

Pour chaque année scolaire, la définition des jours, heures et lieux d'intervention seront déterminés par le Maire ou l'adjoint délégué, en accord avec l'association. »

Les autres articles desdites conventions restant inchangés.

Il est proposé :

- d'approuver la modification de la délibération numéro 2015-450 du 17 décembre 2015,
- d'approuver la modification de la rédaction de l'article 3 des conventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 aux conventions de mise à disposition de personnels auprès des associations

>Approuvé à l'unanimité

- **Divers**

- **Classement de l'Office de Tourisme municipal en catégorie II**

- L'Office de Tourisme municipal a été classé en 3ème catégorie le 08 juin 2016 suite à la demande de classement déposée en août 2015 auprès des services de la Préfecture.

- Le recrutement d'une directrice permet à l'Office de Tourisme de prétendre à un classement en catégorie II qui correspond à une structure de taille moyenne proposant des services variés de nature à générer des ressources propres et pilotée par un directeur.

- Le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

- La commission culture-animations a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

## DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS arrêtées au 05 juillet 2016

- N° 2016-206 du 14 juin 2016** décidant de la cession d'un vélo et de ses équipements.
- N° 2016-207** du 16 juin 2016 décidant les tarifs applicables à la vente d'objets promotionnels dans le cadre de la Foire aux Laines.
- N° 2016-208** du 27 juin 2016 décidant les tarifs applicables aux accueils périscolaires à compter du 1er septembre 2016.
- N° 2016-209** du 27 juin 2016 décidant les tarifs applicables à la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2016.
- N° 2016-210** du 21 juin 2016 décidant les tarifs applicables à la vente d'objets promotionnels dans le cadre de la Foire aux Laines.
- N° 2016-213 à 2016-244** délibérations du conseil municipal du 23 juin 2016.
- N° 2016-245** du 23 juin 2016 décidant les tarifs applicables à l'école de musique pour l'année scolaire 2016/2017.
- N° 2016-246** du 23 juin 2016 décidant les tarifs applicables à l'école de danse pour l'année scolaire 2016/2017.
- N° 2016-247** du 27 juin 2016 décidant les tarifs applicables à la vente d'objets promotionnels dans le cadre de la Foire aux Laines.
- N° 2016-248** du 27 juin 2016 décidant les tarifs applicables à la vente d'objets promotionnels dans le cadre de la Foire aux Laines.
- N° 2016-249** du 29 juin 2016 décidant les tarifs applicables au Centre Nautique Roger Creuzot à compter du 1er septembre 2016.
- N° 2016-250** du 29 juin 2016 décidant les tarifs applicables aux animations scolaires organisées par le musée à compter du 1er septembre 2016,

### Actes d'engagement

- Du 15 juin 2016** – Marché avec la société SARL OLIVIER BOUCHER pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 1 – GROS OEUVRE, un montant de 5 495,00 € H.T. .
- Du 17 juin 2016** - Marché avec la société SARL TOUTRAVAUX pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 2 – PLATRERIE - PLAFONDS, un montant de 18 000 € H.T. .
- Du 15 juin 2016** - Marché avec les établissements OLIVIER pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 3 – PLOMBERIE, un montant de 4 818,80 € H.T. .
- Du 15 juin 2016** - Marché avec la société Benoit BRANLARD pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 4 – ÉLECTRICITÉ, un montant de 11 979,36 € H.T. .
- Du 15 juin 2016** - Marché avec la société MNEUISERIE GÉNÉRALE BRACHET FRÈRES pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 5 – MENUISERIE - SERRURERIE, un montant de 16 855,04 € H.T. .
- Du 17 juin 2016** - Marché avec Monsieur Jérôme JALLOIS pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 6 – PEINTURE, un montant de 5 542,50 € H.T. .
- Du 15 juin 2016** - Marché avec la société SARL MIE SOLS RESINE pour l'aménagement des locaux 17, rue Louis Appert – Lot numéro 7, un montant de 4 963 € H.T. .
- Du 20 juin 2016** - Marché avec la société SARL OLIVIER BOUCHER pour la création d'une issue de secours à l'école maternelle Charles-Perrault – Lot numéro 1 – GROS OEUVRE, un montant de 8 421,89 € H.T. .
- Du 17 juin 2016** - Marché avec la société ABP MENUISERIES pour la création d'une issue de secours à l'école maternelle Charles-Perrault – Lot numéro 2 – MENUISERIE EXTERIEURE, un montant de 1 700,00 € H.T. .
- Du 20 juin 2016** - Marché avec Monsieur Dominique COURSIMAULT pour la création d'une issue de secours à l'école maternelle Charles-Perrault – Lot numéro 3, pour un montant de 25 850,00 € H.T. .
- Du 17 juin 2016** - Marché avec les établissements OLIVIER pour la création d'une issue de secours à l'école maternelle Charles-Perrault – Lot numéro 4 – PLOMBERIE, pour un montant de 1 120,00 € H.T. .
- Du 24 juin 2016** - Marché avec la société CHAVIGNY pour la création d'une issue de secours à l'école maternelle Charles-Perrault – Lot numéro 5, pour un montant de 1 188,00 € H.T. .

## **Conventions**

**Du 1er juillet 2016** – Convention avec Monsieur Gilles FRÉNÉE – ACCROTOUR, pour l'organisation de la manifestation « ACCROTOUR » lors de la Foire aux Laines les 1,2 et 3 juillet 2016 pour un montant de 2 870,70 € T.T.C. .